

INSCRIPTION DES ELEVES POUR LA RENTREE 2020

Suite aux conditions particulières liées au Corona Virus, les modalités d'inscriptions scolaires évoluent :

Elles se déroulent toujours en **deux étapes**

1. INSCRIPTION en mairie

Vous devez au préalable inscrire votre enfant auprès de Natacha MONOD en **Mairie**. Pour cela, vous avez le choix entre :

- Envoyer votre dossier d'inscription scolaire par mail (privilégier si possible) :
periscolaire@saint-paul-les-romans.fr
- Déposer votre dossier d'inscription scolaire en mairie

Votre dossier doit impérativement comporter les documents suivants :

- Copie du livret de famille
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le formulaire d'inscription rempli recto-verso, préalablement récupéré en mairie ou **téléchargé sur son site**.
- En cas de demande de dérogation scolaire : document à récupérer en mairie au préalable et à faire signer par la commune du domicile dans un 1^{er} temps puis par la commune de Saint Paul lès Romans dans un second temps.

Un certificat d'inscription scolaire vous sera alors délivré après le confinement.

Natacha MONOD reste joignable pour toutes questions au 07.80.39.32.12

2. ADMISSION à l'école

Aucune admission à l'école ne pourra se faire sans inscription préalable en Mairie.

Les admissions auront lieu **sur rendez-vous, nous vous informerons des nouvelles dates ultérieurement.**

Pour prendre rendez-vous, vous pourrez joindre Madame BORSA au bureau **le lundi, mardi, jeudi ou vendredi entre 11h30 et 13h30 et à 16h30, au 04 75 71 40 60 : dès la reprise de l'école**

Merci de vous présenter à l'école avec les documents suivants :

- Le livret de famille
- Le carnet de santé (vaccinations à jour)
- Le certificat d'inscription délivré par la mairie
- Le certificat de radiation de l'école précédente (pour les enfants venant d'une autre commune)